Département de la Drôme

Mairie de

Roussas

En Drôme Provençale

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2016

Absent : Hervé GUICHARDON

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 28 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le dernier compte rendu de l'architecte fait état de quelques difficultés avec l'entreprise sur une malfaçon. D'autre part Mme GAUTHIER a soulevé un problème de droit de passage.
L'architecte ayant proposé d'ouvrir une porte au niveau de la première terrasse de sa propriété, une rencontre est prévue afin d'éclaircir cette situation.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Les bâtiments concernés en 2016 sont :

- la Mairie, la salle des mariages, la salle polyvalente et le restaurant de Roussas pour un coût global évalué par le CALD à 10 608 €.

Les travaux seront réalisés en novembre par le service technique pour la partie signalétique et par les entreprises compétentes pour les autres aménagements nécessaires.

TRAVAUX EN COURS

- Site de l'ancienne Station d'épuration : lors de la dernière réunion du conseil municipal, il était envisagé d'y transférer la plateforme de tri sélectif des déchets (actuellement en bordure de la route de Valaurie). La commission voirie était chargée au préalable de faire une étude sur le chemin d'accès.
  Cette étude réalisée, il s'avère qu'une partie de l'emprise du chemin est située sur la propriété de Mr Gauthier Marcel, décédé. Son épouse sera contactée en vue d'une éventuelle cession à la commune.
  Par ailleurs le service technique avait émis également le souhait d'y installer une serre. Ce projet est mis en attente de la décision concernant le transfert de la plateforme de tri en raison des diverses emplacements potentiels.

- Démolition de la ruine située à proximité du lavoir du haut : dans l'attente d'autres devis, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

- Réfection du pavage des rues dans le cadre de la garantie décennale : en attente malgré les relances auprès de

l'entreprise ayant réalisé les travaux.

- Sécurisation des rambardes dans le village : une signalisation du danger est en place au niveau de la rue surplombant la propriété de Mr JOLY. Une étude est en cours en vue d'un réaménagement complet de cette zone.

- Panneaux de ville : l'Office du tourisme de Grignan a transmis le plan des boucles de randonnée pour être incluses à la maquette. La Société SIRAP effectue les modifications nécessaires.

- Chemin d'accès au parc accrobranche : les panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h devraient être livrés très prochainement. L'aménagement d'un « dos d'âne » sera effectué dans le cadre des travaux de voirie.

- Programme 2016 des travaux de voirie : la commission voirie a retenu les travaux ci-dessous pour un montant global prévisionnel de 50 000 € :

    - Goudronnage du chemin d'accès à la propriété de Mr Louis Clapier
    - Réfection du chemin de la renarde
    - Bicouche sur le chemin d'accès au parc accrobranche
    - Réfection du chemin d'accès à la propriété CHAZEE
    - 800 tonnes de gravier à utiliser sur divers chemins
    - Chemin JALLADE
    - Le chemin allant vers la propriété de Mr CELLIER a été débroussaillé par Jean FRIBURGER
    - Le chemin desservant la maison de Mr CHEVASSUS est en cours de réparation.

PLU

Suite à la réunion publique du 29 septembre 2016 et à la réunion avec les personnes associées ayant eu lieu auparavant, la concertation nécessaire avant l'arrêt du PLU est achevée. Les points suivants ont été rappelés :

- Quartiers Pied de Bert et Salarde : avis défavorable des services de l'état
- Terrain à proximité du Sanctuaire : Opposition d'un administré car terrain classé en AP (Zone Agricole Protégée) en raison du sanctuaire classé bâtiment remarquable.
- Zonage à l'entrée Sud du village : légèrement revu pour tenir compte de la topographie.

Le Conseil municipal tire le bilan de cette concertation et vote à l'unanimité l'arrêt du projet de PLU. Ce projet sera communiqué pour avis aux services de l'état, puis soumis à enquête publique.

VENTE DE TERRAINS

- Demande de Mr Laurent CLAPIER qui souhaite acquérir les parcelles communales A 177 et A 178 (actuellement boisées) pour y construire un grand hangar.
  Une visite sur le terrain le 7 octobre dernier a révélé que la grotte du chien et le canyon se trouvent dans l'emprise d'une des parcelles.
  Des élus souhaitant se rendre compte de visu avant de se prononcer, la question est reportée au conseil municipal de novembre.
- Renouvellement de la demande de Mr et Mme CAZORLA en vue de l'achat d'un bout de ruelle dans le haut du village.
  Pour mémoire le 30 juin dernier le conseil municipal avait refusé par sept voix contre et une abstention. Ce refus de vente est confirmé par cinq voix contre, une pour et trois abstentions.

SOCIETE GRANULATS VICAT

La Société GRANULATS VICAT ayant présenté une demande d'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière située au lieu-dit « La Riaille Ouest » sur la commune de Donzère, le Conseil Municipal de Roussas est appelé à donner son avis sur le projet.
Cette société a fait l'acquisition de la carrière de Donzère en 2012 auprès de la société EVESQUE, titulaire de l'autorisation d'exploiter cette carrière depuis le 11 avril 2002, sur une superficie de 4 ha 26a 70ca pour une production moyenne de 35 000t/an et ce jusqu'au 11 avril 2012.
Elle sollicite le renouvellement et une extension de l'autorisation d'exploiter avec une installation de premier traitement de matériaux pour une durée de 20 ans. L'extension se fera vers l'Est sur une surface totale de 9,02 ha pour une production moyenne de 160 000 tonnes/an avec un maximum de 250 000 tonnes /an.

Le conseil municipal émet un avis favorable avec réserves sur l'impact environnemental.

CONVENTION DE STAGE

Une convention est acceptée pour le stage non rémunéré d'un jeune lycéen pendant 15 jours au service technique.

REGULARISATIONS COMPTABLES

- Construction des logements communaux : un avenant sera établi pour le lot 4 SPEF FACADE et pour un montant de 0,50 € (différence entre le montant du marché et celui de l'acte d'engagement).

- Une décision modificative du budget n'en modifiant pas l'équilibre est approuvée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 40

Le Maire,
Christiane ROBERT